

Avec le **FONDS VERT**, accélérons la transition écologique dans notre territoire



**Territoires d'industrie
en transition écologique**

L'Etat finance jusqu'à 80% de vos projets d'investissements industriels dès lors qu'ils s'inscrivent dans une démarche environnementale ambitieuse.

Les dépenses éligibles (cf. lien ci-dessous: cahier d'accompagnement) doivent être au minimum de 200 000 € (seuil spécifique Corse).

Prolongation du délai de candidature !

Pour candidater :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/fonds-vert-3-territoires-industrie>

Au plus tard le 1er septembre 2024

Plus d'infos sur les liens suivants :

- <https://corse.dreets.gouv.fr/Territoires-d-industrie-en-transition-ecologique>
- [aides.territoires](#)
- [cahier d'accompagnement des porteurs de projet et des services instructeurs](#)

Contacts DREETS : **dreets-corse.continuite-eco@dreets.gouv.fr**

06 74 91 23 59/ 07 64 75 82 31